

8, route d'Epinal
 25480 ECOLE VALENTIN
 Tél. : 03 81 80 54 29
 e-mail: asa-sequanie-auto@orange.fr
<http://asa-sequanie.fr/>

40° RALLYE RÉGIONAL DE SEQUANIE 11 septembre 2021

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME - HORAIRES

- Parution du règlement : Lundi 26 juillet 2021
 Ouverture des engagements : Lundi 26 juillet 2021
 Clôture des engagements : mardi 31 août 2021
 Dates et heures des reconnaissances : 04 et 10 septembre de 09h30 à 18h00
 Le road book sera disponible en téléchargement sur le site de l'Asa la semaine avant l'ouverture des reconnaissances.
 * Vérification des documents et des voitures : **samedi 11 septembre de 6h45 à 11h30**
 Heure de mise en place du parc de départ : **samedi 11 septembre à 6h45**
 * 1ère réunion des Commissaires Sportifs : **samedi 11 septembre à 10h30**
 * Publication des équipages admis au départ, ordre et heures de départ : **samedi 11 septembre à 11h45 – PC du rallye**
 Garage Gap Automobiles ZA Combe Parnette 25440 Lavans Les Quingey.
 Briefing écrit des pilotes : remis lors des vérifications administratives
 * Départ de ZA Lavans Quingey **samedi 11 septembre à 14h30.**
 * Arrivée à ZA Lavans Quingey **à partir de 20h08.**
 Vérification finale : Garage Gap Automobiles ZA Combe Parnette 25440 Lavans Les Quingey.
 Publication des résultats du rallye : samedi 12 septembre, 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent PC Course.
 * Remise des prix : **samedi 11 septembre** sur le podium en entrée de parc basé sur le classement provisoire.

VISA
 LIGUE B.F.C.04
 n° 52-371
 du 17/06/2021


ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile SEQUANIE organise le samedi 11 septembre 2021, le Rallye Régional de Séquanie en qualité d'organisateur administratif.
 Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté sous le permis d'organisation n°XXXX en date du XX/XX/2021.

Comité d'organisation :

Présidente : Stéphanie POTONNIER et les membres du Comité Directeur de l'A.S.A. Séquanie.
 Secrétariat du rallye : A.S.A SEQUANIE - 8, route d'Epinal - 25480 ECOLE VALENTIN
 Téléphone : 03 81 80 54 29

Permanence du rallye : 8, route d'Epinal à ECOLE VALENTIN les 8, 9, et 10 septembre 2021 de 17 h 00 à 18 h 30.

Organisateur technique :

ASA Séquanie
 Emmanuel GUINCHARD

1.1. OFFICIELS

Présidente de Collège	Josiane CHARLEUX	licence n°	
Commissaires Sportifs	Patrick LAPALUS	licence n°	
	Jean Yves MARAICHY	licence n°	
Directeur de Course :	Jacky BERTRAND	licence n°	36906
Directeurs de Course adjoints PC :	David POUPON	licence n°	04/16
Directeurs de Course ES	Thierry TRONTIN	licence n°	
	Patrice LAFORGUE	licence n°	
Commissaires Techniques Responsable :	Laurent QUERRY	licence n°	212893
	Claude CUENOT	licence n°	4454
			04/12
			04/05

Commissaires Techniques :	André LALLEMAND	licence n° 55989	04/11
	Michel GUYOT	licence n° 4432	04/08
	Michel PETETIN	licence n° 217737	04/09
Relation avec les concurrents	Gérard LEGIOT	licence n° 3293	04/12
Médecin	Alain MILLET		
Véhicule Tricolore	Alain SIMMEN	licence n°2618	04/12

1.2. Éligibilité

Le Rallye Régional de Séquanie compte pour :
 La Coupe de France des Rallyes 2021 coefficient 2,
 Le Challenge de la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté 2021,
 Le Challenge ASA Séquanie 2021.

1.3. Vérifications

Les équipages consulteront sur le site de l'ASA SEQUANIE <http://asa-sequanie.fr> leur confirmation d'engagement ainsi que leurs heures de convocations pour les vérifications administratives qui auront lieu **le 11 septembre de 6h45 à 11h15** au Garage Gap Automobiles. Les vérifications techniques auront lieu sur le même site de **7h00 à 11h30**. Les vérifications finales seront effectuées au Garage Gap Automobiles ZA Combe Parnette 25440 Lavans Les Quingey.

1.3.1 Rappel de la réglementation standard F.F.S.A

Lors des vérifications techniques, l'équipage ou son représentant devra présenter la fiche d'homologation de la voiture et les éventuelles fiches annexes. En cas de non présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ. L'équipage ou son représentant devra présenter les combinaisons ignifugées homologuées, les casques et systèmes de retenue des casques homologués et les gants homologués pour le pilote. Le départ sera refusé à tout équipage pour lequel les combinaisons, casques et systèmes de retenue des casques et gants ne seraient pas homologués.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. Demande d'Engagement – Inscriptions

3.1.5. Toute personne qui désire participer au 40° Rallye Régional de Séquanie doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, au plus tard le
Mardi 31 août 2021

3.1.10. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures y compris VHC avec un minimum de 85 concurrents inscrits.

3.1.11.1. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 365 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 730 €
- Equipage complet de l'ASA Séquanie avec demande d'engagement reçu au plus tard le lundi 23 août 2021 : 320 €

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Forfait : En cas de forfait l'organisateur retiendra 30% des droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande écrite parvienne à l'organisateur au plus tard le vendredi 03 septembre 2021. Après cette date cette retenue sera de 50%, conformément aux prescriptions générales 2021.

ARTICLE 4. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.3. Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A.
 L'assistance sera autorisée sur la ZA Combe Parnette Lavans Quingey

4.3.2.3. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1. Identification des voitures

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

5.2. La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. Description

Le Rallye Régional de Séquanie représente un parcours de 59.30 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 1 épreuve spéciale de 12,1 km à parcourir 3 fois et représente une longueur totale de 36,3 km

L'épreuve spéciale est : **ES 1 - 2 - 3 : LE VAL / GOUX SOUS LANDET**

6.2. Reconnaissances

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.2.6. Les reconnaissances auront lieu les 04 et 10 septembre de 09h30 à 18h00.

Seuls **3 passages** sont autorisés par spéciale.

Ces reconnaissances devront s'effectuer à l'aide d'un véhicule muni d'un macaron spécifique avec un n° d'ordre remis lors du pointage à l'entrée de l'épreuve spéciale de Le Val / Goux Sous Landet, dans le cadre de la réglementation FFSA et du strict respect de code de la route et des riverains. Des contrôles seront effectués. **La vitesse de passage en agglomération sera limitée à 30 Km/h.**

Le non-respect de ces consignes entraînera l'application des pénalités prévues par la FFSA.

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DU RALLYE

7.2. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

7.2.11 Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaire de route : chasuble orange

Chef de poste : chasuble rouge

ARTICLE 8P. RÉCLAMATIONS – APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10P. PRIX

En raison de la crise sanitaire, la remise des prix se déroulera le samedi 11 septembre 2021 sur le podium d'entrée de parc final.

Les prix en espèces sont cumulables

Valeur des coupes : 1 500 € (les coupes ne sont pas cumulables)

Général	1 ^{er}	335 €	1 coupe
	2 ^{ème}	200 €	1 coupe
	3 ^{ème}	150 €	1 coupe
Féminin (1)	1 ^{ère}	120 €	1 coupe

Groupe	1 ^{er}	100 €	1 coupe	
	2 ^{ème}	80 €	1 coupe	si + de 6 partants
	3 ^{ème}	60 €	1 coupe	si + de 10 partants

Classe (1)	1 ^{er}	290 €	1 coupe	
	2 ^{ème}	205 €	1 coupe	Si + de 6 partants
	3 ^{ème}	155 €	1 coupe	Si + de 10 partants

(1) Les prix par groupe, classe et féminin seront diminués de 50% dans le cas où il y aurait moins de 4 partants dans la catégorie concernée.

(2) Les chèques seront envoyés le jeudi 16 septembre par la poste.

⇒ 3 coupes récompenseront les commissaires.



8, route d'Epinal
25480 ECOLE VALENTIN
Tél. : 03 81 80 54 29
E-Mail: asa-sequanie-auto@orange.fr
<http://asa-sequanie.fr/>

4° RALLYE RÉGIONAL V.H.C. DE SEQUANIE 11 SEPTEMBRE 2021

REGLEMENT PARTICULIER V.H.C

Ce règlement complète le règlement standard des rallyes 2021, Le règlement de la coupe de France des rallyes VHC et les règles spécifiques rallyes VHC 2021.

Il est identique au règlement particulier de la discipline moderne correspondant au 40ème Rallye Régional de Séquanie sauf articles spécifiques ci-après.

PROGRAMME - HORAIRES

Voir règlement épreuve moderne.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile SEQUANIE organise le 11 septembre 2021, le 4° Rallye Régional de Séquanie V.H.C. en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté sous le permis d'organisation n° **xx-xx** en date du **xx/xx/2021**.

Comité d'organisation :

Présidente : Stéphanie POTONNIER et les membres du Comité Directeur de l'A.S.A. Séquanie.

Secrétariat du rallye : A.S.A SEQUANIE - 8, route d'Epinal - 25480 ECOLE VALENTIN

Téléphone : 03 81 80 54 29

Permanence du rallye : 8, route d'Epinal à ECOLE VALENTIN les 8, 9 et 10 septembre 2021 de 17 h 00 à 18 h 30.

Organisateur technique :

ASA Séquanie

Emmanuel GUINCHARD

1.1. OFFICIELS

Voir règlement épreuve moderne.

1.2. Éligibilité

Le Rallye Régional de Séquanie V.H.C. compte pour :

La Coupe de France V.H.C. des Rallyes 2021 coefficient 1,

Le Challenge de la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté 2021,

Le Challenge ASA Séquanie 2021.

1.3. Vérifications


Voir règlement épreuve moderne.

1.3.1 Rappel de la réglementation standard F.F.S.A

Voir règlement épreuve moderne.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° 52-371
du 11/09/2021


ARTICLE 3. CONCURRENENTS ET PILOTES

3.1. Demande d'Engagement – Inscriptions

3.1.5. Toute personne qui désire participer au Rallye Régional de Séquanie V.H.C. doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, au plus tard le

Mardi 31 août 2021

3.1.10. Voir règlement épreuve moderne.

3.1.11.1. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 265 €

- sans la publicité facultative des organisateurs : 530 €

- Equipage complet de l'ASA Séquanie avec demande d'engagement reçu au plus tard le lundi 23 août 2021 : 240 €

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Forfait : En cas de forfait l'organisateur retiendra 30% des droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande écrite parvienne à l'organisateur au plus tard le vendredi 03 septembre 2021. Après cette date cette retenue sera de 50%, conformément aux prescriptions générales 2021.

3.2. EQUIPAGE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.2. ORDRE DE DEPART

Les concurrents du rallye V.H.C. partiront avant les concurrents du rallye moderne.

ARTICLE 4. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.3. Voitures autorisées

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.3. Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance sera autorisée sur la ZA Combe Parnette Lavans Quingey.

4.3.2.3. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.6. Identification des voitures :

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté

du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation).

L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

La surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 5. PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. Description

Voir règlement épreuve moderne.

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DU RALLYE

7.2. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

7.2.11 Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaire de route : chasuble orange

Chef de poste : chasuble rouge

ARTICLE 8P. RÉCLAMATIONS – APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard V.H.C. F.F.S.A.

ARTICLE 10P. PRIX

Chaque concurrent recevra un trophée.